



RESULTAT DU VOTE
Nombre de votants : 22
Voix favorables : 22
Voix défavorables :

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 09/04/2019

DELIBERATION
n° CA 2019 - 29

Relative au complément aux tarifs de formation continue (hors FOAD, hors TSM) pour 2019-2020

Vu le code de l'éducation, notamment son article D 714-62,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

Article unique

Le complément aux tarifs 2019-2020 des formations proposées par le service de Formation Continue, Validation des Acquis et Apprentissage, annexé à la présente délibération, est adopté.

La présidente du conseil d'administration,



Corinne MASCALA

ANNEXE

COMPLEMENT AUX TARIFS 2019- 2020 FORMATION CONTINUE (hors TSM et service de la FOAD)

INTITULE	FRAIS DE FORMATION
M2 Droit et Management Social de l'Entreprise FC - <i>Enseignement mixte</i>	7 200 €
DU "Formation commune à la négociation collective"	2 800 € Tarif ramené à 2 200 € si subvention de la DIRECCTE
DU "Droit social" - <i>Enseignement mixte</i>	4 500 €
DU "Management social de l'entreprise" - Enseignement mixte	3 000 €

Contrats de professionnalisation : 15 €/H avec possibilité de modulation en lien avec le montant de prise en charge OPCO.